

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Le dix-sept décembre deux mille vingt, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain MONTANGON, maire. Séance à huis-clos.

### Etaient présents :

M. MONTANGON Alain, M. BENARD Patrick, M. FAVRE Didier, Mme BESSAGUET Annie, Mme GALBARDI Sylvie, M. FERRE Jean Marc, M. ROLLAND Anthony, M. LALANDE Stéphane, Mme JACQUEMIN Christelle

Mme RODRIGUEZ Nathalie a donné pouvoir à M. Alain MONTANGON

Mme LERIN Sarah a donné pouvoir à Mme JACQUEMIN Christelle

Mme DUTRETEAU Cristel a donné pouvoir à M. FAVRE Didier

Absent : M. Serge JEANNET

Secrétaire de séance : M. FERRE Jean-Marc

Approbation du compte rendu du 10 Septembre 2020

### **POINT 1**

#### **2020/44-DECISION MODIFICATIVE N°3**

Afin de procéder à une modification d'écriture de mouvement comptable au budget primitif, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de passer les régularisations suivantes :

#### SECTION : DEPENSES/INVESTISSEMENT

#### CRÉDIT À OUVRIR

Imputation	Nature	Montant €
20 / 2031/ OP 10003	VOIRIE-RESEAUX-URBANISME	1 620,00
	<b>Total</b>	<b>1 620,00</b>

#### CRÉDIT À RÉDUIRE

Imputation	Nature	Montant €
21/21318/OP 10011	AUTRES BÂTIMENT PUBLIC	1 620,00
	<b>Total</b>	<b>1 620,00</b>

Après délibération, le Conseil municipal approuve l'exposé et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapprochant.

VOTE à l'unanimité des présents et procurations : **12 VOIX**

VOTE : à l'unanimité : **POUR**

### **POINT 1**

#### **2020/45-DECISION MODIFICATIVE N°4**

Afin de procéder à une modification d'écriture de mouvement comptable au budget primitif, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de passer les régularisations suivantes :

SECTION : DEPENSES/FONCTIONNEMENT

CRÉDIT À OUVRIR

Imputation	Nature	Montant €
CH 012 / 6411	CHARGES DU PERSONNEL	7 000,00
	<b>Total</b>	<b>7 000,00</b>

CRÉDIT À RÉDUIRE

Imputation	Nature	Montant €
CH 022 / 022	DÉPENSES IMPRÉVUES	7 000,00
	<b>Total</b>	<b>7 000,00</b>

Après délibération, le Conseil municipal approuve l'exposé et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document s'y rattachant.

VOTE à l'unanimité des présents et procurations : **12 VOIX**

VOTE : à l'unanimité : **POUR**

**POINT 2**

**2020/46-DETR PARKING GARE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité d'agrandir le parking de la gare qui est devenu trop petit suite à l'engouement que nous constatons pour le TER et l'augmentation de la population.

La gare de Gauriaguet accueille des citoyens d'une dizaine de communes alentours, et, a donc un intérêt doublement communautaire.

L'aide de la région de 20 % est aujourd'hui insuffisante et le Conseil municipal à l'unanimité, souhaite demander l'aide de l'État par l'intermédiaire de la DETR à hauteur de 40 % ce qui laissera à la commune, une charge financière supportable d'également 40 %.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'exposé et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer un dossier DETR et à signer tout document s'y rapportant.

VOTE à l'unanimité des présents et procurations : **12 VOIX**

VOTE : à l'unanimité : **POUR**

**POINT 3**

**2020/47-CONVENTION FINANCEMENT PARKING GARE - REGION**

Le Conseil municipal approuve l'extension du parking de la gare pour 21 places supplémentaires et donne son accord à l'unanimité pour passer une convention de financement avec la région.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'exposé et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour passer la convention de financement et pour signer tout document s'y rapportant.

VOTE à l'unanimité des présents et procurations : **12 VOIX**

VOTE : à l'unanimité : **POUR**

Arrivée de Mesdames MOUTA et BROTTAUX

**POINT 4**  
**2020/48-PLUI**

Monsieur le Maire, indique au Conseil Municipal la possibilité de passer en PLUI et rend compte de la conférence des Maires qui a évoqué ce sujet.

Le Conseil Municipal prend acte du transfert obligatoire de la compétence en matière de PLU au 01/01/2021 repoussé au 01/07/2021.

La Loi rend possible l'expression d'une minorité de blocage devant représenter 25% des communes et 20% de la population.

Dans le cas de l'expression de cette minorité, la compétence PLU reste communale.

Le Conseil Municipal considérant ;

- que cette compétence sera définitivement perdue alors que nous pouvons continuer à réviser ou modifier notre document d'urbanisme en fonction de nos besoins.
- Que nous disposons d'un PLU récent et parfaitement adapté à notre évolution même si il a été légèrement endommagé par la Loi ALUR de Mars 2014.
- Qu'un nouveau document d'urbanisme aurait un coût (environ 20 000€) et serait source de différends importants comme nous l'avons connu lors de l'élaboration de notre PLU actuel.
- Que de bassin de vie de notre Communauté de Communes comporte d'énormes différences entre les collectivités qui n'ont pas le même enjeu et la même vision du Territoire.
- Que les modalités ou les principes de co-élaboration avec les communes ne sont pas suffisamment définis.
- Que le partage entre les décisions de l'intercommunalité qui concernent l'intérêt communautaire et ceux de la commune qui concernent l'intérêt local n'apparaît pas.
- Que la gouvernance de la Communauté de Communes peut reposer de fait sur quelques collectivités dont la politique peut varier avec les changements de majorité et nous imposer leur choix.

**Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré DÉCIDE, à l'unanimité de mandater Monsieur le Maire afin de défendre la compétence communale lors de la conférence des Maires, de refuser le PLUI, et à signer tout document s'y rapprochant.**

VOTE à l'unanimité des présents et procurations : **14 VOIX**

VOTE : à l'unanimité : **POUR**

**POINT 5**

**PERSONNEL : pas de délibération**

**POINT 6**

**2020/49-INCORPORATION VOIE LOTISSEMENT VIGNES DE CARBON DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil Municipal,

L'Association Syndicale du Lotissement «CARBON» dont le siège est à Gauriaguet 14 allée des Vignes de Carbon, demande l'incorporation des parcelles lui appartenant dans le domaine public.

La propriété «CARBON» se compose des parcelles ci-après désignées :

☑ **WB n°142 00ha 22a 19ca**

☑ **WB n°152 00ha 23a 60ca**

**Surface totale : 00ha 45a 79ca**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'acquérir pour un euro symbolique cette propriété et désigne Madame Nathalie RODRIGUEZ à signer tout document nécessaire à cette incorporation dans le domaine public.

VOTE à l'unanimité des présents et procurations : **14 VOIX**

VOTE : à l'unanimité : **POUR**

**POINT 7**

**2020/50-LOGEMENT 7 RUE GUEYNARD (départ M. SAUVAGE)-ATTRIBUTION LOGEMENT (Mme Angélique LALEU)**

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au n°7, rue de Gueynard étant vacant depuis le 07 Décembre 2020.

La caution d'un montant de 400 € sera restituée au locataire M. SAUVAGE.

La demande de Mme Angélique LALEU concernant l'attribution du logement communal a été retenue.

Le montant du loyer **hors charges** sera de **400 € + 15 €** de provision de charges, à savoir pour les **ordures ménagères**.

**Loyer total 415 €**

Il sera demandé au locataire un chèque de caution **d'un montant de 400 €**.

Le logement sera occupé à compter du 20/12/2020.

Il est proposé de dédommager la locataire Mme Angélique LALEU suite à des travaux de peinture valorisant le logement, en bénéficiant de 15 jours à titre gracieux (du 20/12/2020 au 31/12/2020).

Il sera procédé par M. FAVRE à l'état des lieux entrant du logement.

VOTE à l'unanimité des présents et procurations : **14 VOIX**

VOTE : à l'unanimité : **POUR**

**POINT 8**

**2020/51-CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Conseil municipal est amené à réaliser un busage de fossé, rue du Pin franc, sur la voie départementale RD N° 248 E1, une convention avec le Département est nécessaire

Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve ces travaux et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer le projet de convention entre la Commune et le Département et à signer tout document s'y rapportant.

VOTE à l'unanimité des présents et procurations : **14 VOIX**

VOTE : à l'unanimité : **POUR**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Fait et délibéré en Mairie, le 17 Décembre 2020